



Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Informations sur le produit

Nom du produit : Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)
 Matériel : 1104364, 1024830, 1024829, 1024547, 1024554, 1024551,
 1024552, 1024550, 1024549, 1024553, 1024548, 1024555,
 1024546

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Di-t-nonyl Polysulfide	68425-16-1 270-336-2	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119978295-23-0000

Relevant Identified Uses Supported : Fabrication
 Formulation
 Lubrifiants - industriel
 Lubrifiants - professionnel
 Lubrifiants - consommateur
 Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – industriel

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
 Specialty Chemicals
 10001 Six Pines Drive
 The Woodlands, TX 77380

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.
 Airport Plaza (Stockholm Building)
 Leonardo Da Vincilaan 19
 1831 Diegem
 Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Responsible Party: Product Safety Group
 Email:sds@cpchem.com

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
 Site Internet : www.CPChem.com

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1****Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H317:

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence :

Prévention:
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 68425-16-1 polysulfures de di-tert-nonyle

2.3**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : t-Nonyl polysulfide
Di-tert-nonyl polysulfide
tertiary-Nonyl polysulfide
Petroleum Oil, TNPS 537

Formule moléculaire : C₁₈H₃₈S_x (x= average of 5)

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Di-t-nonyl Polysulfide	68425-16-1 270-336-2	Skin Sens. 1; H317	100	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Donnée non disponible.

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : 136 - 144 °C (136 - 144 °C)
Méthode: PMCC

Température d'auto-inflammabilité : 240 °C (240 °C)

5.1**Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Protection contre les incendies et les explosions : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour la santé humaine.
Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour l'environnement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1**

Numéro de la FDS:100000014148

5/18

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1****Paramètres de contrôle****DNEL**

Di-t-nonyl Polysulfide : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 23,5 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 3,33 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 5,8 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

systémiques
Valeur: 1,66 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets systémiques
Valeur: 1,66 mg/kg

PNEC
Di-t-nonyl Polysulfide : Sédiment d'eau douce
Valeur: 3,85 mg/kg

Dépôts d'eau de mer
Valeur: 0,385 mg/kg

Oral(e)
Valeur: 66,7 mg/kg

8.2**Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour la santé humaine.
Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

Forme : liquide
État physique : liquide
Couleur : jaune à jaune orangé
Odeur : Légèrement désagréable

Données de sécurité

Point d'éclair : 136 - 144 °C (136 - 144 °C)
Méthode: PMCC

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Nein

Température d'auto-inflammabilité : 240 °C (240 °C)

Formule moléculaire : C₁₈H₃₈S_x (x= average of 5)

Poids moléculaire : Varie

pH : Non applicable

Point/intervalle de fusion : < -20,0 °C (< -20,0 °C)

Point de congélation : < -20,0 °C (< -20,0 °C)

Point/intervalle d'ébullition : 208,3 - 263,8 °C (208,3 - 263,8 °C)
à 99,80 kPa

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

	Se décompose
Pression de vapeur	: 0,00 Pa à 25 °C (25 °C)
Densité relative	: 1,03 à 20,0 °C (20,0 °C)
Hydrosolubilité	: 0,063 µg/l à 20 °C (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: > 5,2 à 20 °C (20 °C) Méthode: OCDE Ligne directrice 123
Solubilité dans d'autres solvants	: Milieu: Hydrocarbures soluble Milieu: Eau Insoluble
Viscosité, cinématique	: 129 mm ² /s à 20 °C (20 °C) 34,4 mm ² /s à 40 °C (40 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: < 1
9.2	
Autres informations	
Conductivité	: Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1**

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4

Conditions à éviter : Donnée non disponible.

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

10.6

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de soufre

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Di-t-nonyl Polysulfide : DL50: 19.550 mg/kg
Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation

Di-t-nonyl Polysulfide : CL50: > 15,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Espèce: Rat
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée

Di-t-nonyl Polysulfide : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Lapin
Sex: Mâle et femelle
Méthode: OCDE ligne directrice 402
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Irritation de la peau

Di-t-nonyl Polysulfide : irritation légère.

Irritation des yeux

Di-t-nonyl Polysulfide : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation

Di-t-nonyl Polysulfide : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxicité à dose répétée

Di-t-nonyl Polysulfide : Espèce: Rat, femelle
Sex: femelle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 500, 1000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
Nombre d'expositions: daily

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Aucun effet indésirable n'a été signalé

Espèce: Rat, mâle
 Sex: mâle
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 100, 300, 1000 mg/kg
 Durée d'exposition: 90 d
 Nombre d'expositions: daily
 NOEL: 100 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 408
 Organes cibles: Reins, Foie, rate

Espèce: Rat, femelle
 Sex: femelle
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 100, 300, 1000 mg/kg
 Durée d'exposition: 90 d
 Nombre d'expositions: daily
 NOEL: 1.000 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 408
 Organes cibles: Foie, rate

Génotoxicité in vitro

Di-t-nonyl Polysulfide

: Type de Test: Test de Ames
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: OCDE ligne directrice 471
 Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
 Système d'essais: Lymphocytes humains
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Ligne directrice 473 de l'OCDE
 Résultat: négatif

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: OCDE ligne directrice 490
 Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Di-t-nonyl Polysulfide

: Aucun effet indésirable à prévoir
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour le développement

Di-t-nonyl Polysulfide

: Espèce: Rat
 Voie d'application: gavage oral
 Dose: 100, 300, 1000 mg/kg
 Nombre d'expositions: daily
 Période d'essai: GD 6-20
 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE
 NOAEL Teratogenicity: 1.000 mg/kg

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

NOAEL Maternal: 1.000 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Di-t-nonyl Polysulfide :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Di-t-nonyl Polysulfide :

11.2**Informations sur les autres dangers****Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)****Information** : Donnée non disponible.**supplémentaire**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Di-t-nonyl Polysulfide : CL50: > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Espèce: Danio rerio (Poisson zèbre)
 Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
 Aucune toxicité à la limite de solubilité
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Di-t-nonyl Polysulfide : NOEC: > 0,1 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Essai en statique Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
 Aucune toxicité à la limite de solubilité
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues

Di-t-nonyl Polysulfide : ErL50: > 0,78 µg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Espèce: Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)
 Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Toxicité pour les bactéries

Di-t-nonyl Polysulfide : NOEC: 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Espèce: Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)
Inhibition de la croissance
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

Di-t-nonyl Polysulfide : NOEC: Not determinable
Durée d'exposition: 32 d
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Di-t-nonyl Polysulfide : NOEC: Not determinable
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2**Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité

Di-t-nonyl Polysulfide : aérobique
0 %
Période d'essai: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation

Di-t-nonyl Polysulfide : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OCDE ligne directrice 305
Ne montre pas de bioaccumulation.
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.4**Mobilité dans le sol**

Mobilité

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Di-t-nonyl Polysulfide : Donnée non disponible

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

12.8**Additional Information****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Di-t-nonyl Polysulfide : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Di-t-nonyl Polysulfide : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour la santé humaine.
Aucune évaluation quantitative du risque n'est requise pour l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN3334, AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S., (DI-T-NONYL POLYSULFIDE), 9, III

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau
Description de la procédure de classification pour toutes les substances qui ne sont pas citées dans les annexes 1 et 2, sur la base de la classification « phrases R » des substances dangereuses de l'Union européenne.

15.2**Évaluation de la sécurité chimique**

Composants : polysulfures de di-tert-nonyle 270-336-2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
Non applicable

État actuel de notification

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.

Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire

États-Unis d'Amérique (USA) TSCA : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives

Australie AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Nouvelle-Zélande NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée KECI : Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH. L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Taiwan TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

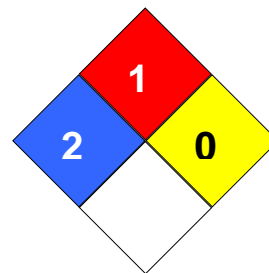
Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 2
 Risque d'incendie: 1
 Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 168730

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

			administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.